



DOIS LANCER UNE PROCEDURE POUR PREJUDICE

Par **grossepatate**, le **19/03/2013** à **12:53**

Bonjour,rrnMa situation est délicate et je ne sais plus quoi faire.rnEn gros voilà mon histoire d'ou résulte ma situation actuelle.rnJ'ai fait une rupture conventionnelle avec mon employeur en octobre 2012, pour créer avec mon collègue (qui était en retraite fin décembre 2012). Ce dernier m'a convaincu de partir afin de nous mettre en co-gérance pour créer notre société.rnEntre temps nous avons tenté l'achat d'une société qui n'a pas aboutit et donc après nous créons notre société.rnMais voilà mon associé me laisse tomber. Aujourd'hui j'ai 50 ans et suis demandeur d'emploi que puis je faire car je recherche activement un emploi mais mes revenus sont faibles et me permettent juste de survivre avec un déficit à la banque en fin de mois.rnAutour de moi on me dit de l'attaquer pour préjudice, oui peut être mais ais je le droit ?
merci